

SECURITÉ SOCIALE POUR LES ÉTUDIANTS

- RENTREE 2019 -

La première phase de la réforme du régime étudiant est entrée en vigueur lors de la rentrée 2018/2019.

A compter du 1er septembre 2019, tous les étudiants seront désormais rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Rentrée 2019 / 2020 **Les démarches**



NOUVEL ÉTUDIANT

(nouveau bachelier, reprise d'études, apprenti)

→ PAS DE CHANGEMENT DE CAISSE

AUCUNE DÉMARCHÉ À RÉALISER ✓



NOUVEL ÉTUDIANT ÉTRANGER



(jamais affilié à un organisme de Sécurité sociale en France)

SE PRÉ- AFFILIER SUR LE PORTAIL

WWW.ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR



RÉINSCRIPTION

1 Étudiant français ou étranger couvert par la Sécurité sociale étudiante en 2018-2019

DOSSIER TRANSFÉRÉ AUTOMATIQUEMENT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2019 À LA CPAM DU DOMICILE

METTRE À JOUR SA CARTE VITALE

INFORMER SA MUTUELLE DU CHANGEMENT

2 Étudiant français ou étranger couvert par une caisse de Sécurité sociale (CPAM, MSA, etc...) en 2018-2019

AUCUNE DÉMARCHÉ À RÉALISER ✓



À la rentrée, rien ne change pour ma couverture santé...
Je continue à être pris en charge pour mes frais médicaux.

J'en profite pour mettre à jour mes informations
personnelles afin d'être bien remboursé(e) !



Je crée un compte
personnel ameli sur le site
ameli.fr ou sur l'application
ameli.



Je renseigne mes
coordonnées bancaires
(RIB) sur mon compte
ameli.



Si ce n'est pas déjà fait, je
choisis un médecin
traitant et, lors d'une
consultation, je remplis
avec lui une déclaration de
choix qu'il télétransmettra
directement à ma caisse
d'assurance maladie .



Je mets à jour ma carte
Vitale
en utilisant les bornes
disponibles dans toutes les
caisses de l'Assurance
Maladie, les pharmacies et
dans certains
établissements de santé.



Je m'assure que mon
numéro de sécurité
sociale personnel (NIR)
est bien enregistré
auprès de ma
mutuelle/assurance
complémentaire santé.

Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé auprès de l'organisme de votre choix (une mutuelle étudiante, La mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire....

NB : Les **mutuelles étudiantes**, poursuivront, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continueront à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.)

Pour les étudiants étrangers originaires de l'Union européenne

Les étudiants ressortissants d'un état membre de l'UE/EEE ou de la Suisse doivent arriver en France munis de leur Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valide.

Pour les étudiants étrangers hors UE

En prévision de votre arrivée en France pour vos études, vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur le site dédié etudiant-etranger.ameli.fr.
